

constatant que le père et la mère de l'enfant vivaient ensemble lors de la reconnaissance.

L'autorité parentale peut également être exercée en commun par le père et la mère s'ils en font la déclaration conjointe devant le juge aux affaires familiales du lieu où réside l'enfant.

Dans les autres cas, l'autorité parentale est exercée par la mère.

En outre, sur la demande du père ou de la mère, le juge aux affaires familiales peut toujours modifier les conditions d'exercice de l'autorité parentale et décider que celle-ci sera exercée par l'un des deux parents ou par les deux. Ce magistrat peut accorder un droit de visite et de surveillance au parent qui n'exerce pas l'autorité parentale.

Les père et mère ne peuvent, sauf motif grave, faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents.

Légitimation de l'enfant naturel

L'enfant naturel a en principe les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'enfant légitime. Toutefois, s'il est né d'une personne mariée et d'un autre que son conjoint, ses droits successoraux peuvent subir certaines restrictions. Ces restrictions disparaissent si l'enfant vient à être légitimé. La légitimation n'emporte le changement du patronyme des enfants majeurs que sous réserve de leur consentement.

L'enfant naturel est légitimé :

Soit par le mariage de ses parents : aucune formalité préalable n'est nécessaire. Il suffit que l'enfant ait été reconnu, avant le mariage ou au moment du mariage par l'un et l'autre de ses parents. La légitimation bénéficie aux enfants même décédés avant le mariage de leurs parents.

Soit par décision judiciaire : l'enfant peut être légitimé par décision du tribunal, sous certaines conditions, si le mariage de ses parents est impossible (exemple : l'un d'eux est marié, décédé, disparu ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté).

Extrait de l'acte de naissance du père

N° 1315
Nom LAMBRET
Prénoms Frédéric Arnaud
Né le 28 août 1973
à LYON 06 (Rhône)
de Gille Jean Denys LAMBRET
et de Annie Simone Henriette REYNAUD

Délivré conforme
aux registres, le 27 décembre 2002

MENTIONS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement



(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de décès du père

N° _____
Décédé le _____
à _____

Délivré conforme
aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de naissance
de la mère

N° SCEE 1995/496

TRAN -

ns Thi Mi, Alice

03 Janvier 1975

Chi Minh Ville (Vietnam)

Shamed, Ameen MY

Nom et prénoms du père

Thi Mai TRAN -

Nom et prénoms de la mère

é conforme
gistes, le

NS MARGINALES (1)

04 FEV. 2003

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

Marie Helène JEHANNO

rites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de décès
de la mère

N° _____

ée le

_____ jour _____ mois _____ année

lieu du décès

é conforme
gistes, le

NS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

rites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT
Extrait de l'acte de naissance

N° 10639

Le 4 decembre 2001

jour

mois

Année

à _____ 14 heures

est né LAMBRET Mathieu,

Nom et prénoms

Prédécédé

du sexe masculin

à _____ Paris 14^e

lieu de naissance

Délivré conforme
aux registres, le

19 DEC. 2002

MENTIONS MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement
délégué par le Maire

[Signature]

Extrait de l'acte de décès

N° _____

Décédé le

_____ jour _____ mois _____ année

à _____

lieu du décès

Délivré conforme
aux registres, le

MENTIONS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIEME ENFANT
Extrait de l'acte de naissance

N° 382/364
27 jour Avril mois 2007 Année
13 heures 04
Nom et prénoms Johanne Alice LAMBRET
Déclaration conjointe du
(Avril 2007) du sexe Féminin
lieu de naissance Tournan-en-Brie (77220)

conforme aux registres, le 30 AVR. 2007
Mentions MARGINALES (2)
L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement
Inténu(e) par ses père et mère
né(e) le 20 Mars 2007 à
COMTE-ROBERT (77)



Extrait de l'acte de décès

N° _____
le _____ jour _____ mois _____ année _____
lieu du décès _____

conforme aux registres, le _____
Mentions MARGINALES (1) L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(2) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIEME ENFANT
Extrait de l'acte de naissance

N° _____
Le _____ jour _____ mois _____
Année _____
à _____ heure _____
est né _____ (1) _____
Nom et prénoms _____
du sexe _____
à _____
lieu de naissance _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions MARGINALES (2) L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

Extrait de l'acte de décès

N° _____
Décédé le _____ jour _____ mois _____ année _____
à _____
lieu du décès _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions MARGINALES (1) L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(2) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.